



## Réseau de Santé Mentale Communautaire de l'Océan Indien

### I- Charte d'intention pour la Santé Mentale

*« La psychiatrie est faite par deux sujets, le soigné et le soignant.  
La santé mentale, elle, est faite par trois sujets, la personne, son contexte et le  
professionnel.*

*En psychiatrie, on dit « un jour vous serez guéri  
et vous aurez une vie normale ».*

*En santé mentale, on dit « construisons ensemble des moments de vie,  
ici et maintenant ».*

*Et comme nous sommes à Madagascar,  
nous pourrions même dire : « créons l'événement ».*

Maurizio Costantino

La Santé est un état de bien-être physique, mental et social. La souffrance psychique reste souvent méconnue. Les chiffres publiés par l'O.M.S., lors de l'année mondiale de la santé mentale en 2001 font état de 450 millions de personnes dans le monde qui souffrent de troubles mentaux ou neurologiques ; 24 millions de personnes souffrent de dépression, 10 à 20 millions font des tentatives de suicide.

Les résultats de l'Enquête épidémiologique : « *La Santé Mentale en population générale : Images et Réalités* », initiée dans l'Océan Indien, montrent que les troubles psychiques engendrent une souffrance individuelle et familiale et une perte économique. La population pense que si les « fous, malades mentaux et dépressifs » sont souvent exclus de la société et du monde du travail, on peut les ré-accueillir s'ils ont été soignés et/ou sont actuellement en traitement.



La mise en commun des expériences des uns et des possibilités des autres soulagerait les populations les plus démunies et les plus vulnérables. Ceci nécessite de dépasser la référence exclusive au paradigme médical pour les personnes qui souffrent de troubles psychiques.

Les spécificités historiques, sociales, politiques et culturelles des divers pays de l'Océan Indien leur donnent une personnalité marquée. Cependant, leurs liens et échanges anciens et les réseaux migratoires qui les ont reliés assurent à l'ensemble de la région une véritable continuité, qui fonde les bases de cette mise en commun.

### **Pour améliorer la santé mentale, nous proposons de :**

1. Considérer que la personne prime toujours sur sa maladie, que ses troubles psychiques doivent être resitués dans la globalité de son histoire de vie personnelle, dans la culture et dans la communauté dont elle est membre à part entière.
2. Développer les droits démocratiques et l'exercice d'une citoyenneté active pour toutes les personnes souffrant de troubles psychiques.
3. Mobiliser les ressources communautaires (éducation, culture, hébergement, travail), pour soutenir l'insertion et les soins à long terme des personnes qui souffrent de troubles psychiques.
4. Créer et soutenir des dispositifs de santé mentale – services de psychiatrie intégrés dans la communauté.
5. Développer les stratégies de prévention, de dépistage et de soins pour maintenir l'usager dans son milieu social comme membre actif et reconnu.
6. Lutter sans cesse contre toute discrimination et exclusion.

Pour mettre en œuvre les principes énoncés dans cette charte, nous proposons donc la création d'un **Réseau international de partenariat en santé mentale dans l'Océan Indien.**



Il doit faciliter la coopération internationale. Il s'intéresse particulièrement à ce qui fait obstacle au développement de structures intégrées dans la communauté. Il sert surtout à promouvoir les bonnes pratiques émanant des organisations participantes. Ce réseau de collaboration est multidisciplinaire et inclut comme partenaires aussi bien des associations d'utilisateurs et de familles que des associations de soignants.

La finalité de ce réseau est d'articuler les expériences abouties de développement de services de psychiatrie intégrés dans la communauté à celles qui sont en cours de réalisation. Chacun peut bénéficier de l'expérience de l'autre grâce à une collaboration continue. Ainsi, ce mouvement sera renforcé, ce qui contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes qui ont des troubles psychiques et/ou des problèmes de santé mentale.

### **Objectifs spécifiques du réseau**

- Lutter contre la stigmatisation associée aux maladies mentales, par des actions en direction des professionnels et de la société.
- Adapter la législation concernant la santé mentale et renforcer les droits des personnes atteintes de troubles psychiques.
- Favoriser un système de soins de proximité en santé mentale, intégré aux soins primaires, avec des modes de prise en charge communautaires diversifiés. Faire disparaître les pratiques asilaires. Instaurer des pratiques de réhabilitation (insertion et soins) qui impliquent les familles et les acteurs sociaux.
- Promouvoir l'accès, la disponibilité et le bon usage des médicaments psychotropes et favoriser les génériques.
- Améliorer les pratiques professionnelles en assurant la formation des équipes pluridisciplinaires. Assurer la formation d'un nombre suffisant de spécialistes en santé mentale.
- Sensibiliser et associer les médecins généralistes aux diagnostics et aux soins en santé mentale.
- Sensibiliser et associer les professionnels sanitaires, sociaux et éducatifs au repérage des troubles psychiques et à la réhabilitation psychosociale (insertion et soins) des personnes qui en souffrent.



- Soutenir l'intégration de la santé mentale de l'enfant dans les programmes nationaux de santé mentale.
- Associer les familles et les usagers, susciter et soutenir la formation d'associations en les impliquant dans le développement des politiques de santé mentale.
- Sensibiliser et impliquer les élus et les autorités locales.
- Mettre en place des activités de prévention et de dépistage ainsi que des programmes spécifiques visant à protéger les populations les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées, personnes déficientes, personnes en situation de précarité...)
- Prévoir des outils adaptés pour des évaluations régulières ou spécifiques.  
Soutenir des projets de recherche finalisés et aider au développement d'une communauté scientifique régionale multidisciplinaire, intéressée aux problèmes de santé mentale.
- Encourager et développer la coopération régionale et mettre en place une expertise internationale commune.
- Etendre l'enquête « *La Santé Mentale en Population générale : Images et Réalités* » aux autres territoires de l'Océan Indien qui souhaitent atteindre ces objectifs.



## II. RECOMMANDATIONS ET PROJETS COMMUNS, ISSUS DU TRAVAIL EN ATELIERS

### ASPECTS LEGISLATIFS ET JURIDIQUES, PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE, RELATIONS AVEC LES TRADIPRATICIENS

#### **Recommandation 1**

Reconsidérer la législation à la lumière des connaissances actuelles et des droits de l'homme.

#### **Projet**

Elaborer en commun une loi désignée pour l'obligation de soins psychiatriques

- Constituer un comité de coordination comprenant des représentants des patients et des familles de patients
- Mise en commun des perspectives de la loi dans les pays de l'océan indien
- Favoriser l'intégration des ressources locales

#### **Recommandation 2**

Renforcer la coopération régionale pour favoriser l'accès aux médicaments génériques.

#### **Projet**

Promouvoir l'accès aux médicaments essentiels par l'intermédiaire des centrales d'achat afin de réguler la distribution des psychotropes, réduire les coûts et garantir la qualité des produits.

- Constituer un groupe de travail comprenant des médecins, des pharmaciens, des paramédicaux, des usagers, des juristes, les laboratoires pharmaceutiques et des ministères.

#### **Recommandation 3**

Elaborer un programme officiel de prise en charge et de prévention du suicide qui permette la mobilisation des équipes de santé mentale et des non soignants.

#### **Projet**

Evaluer et sensibiliser au problème du suicide avant de passer aux actions de formation.



#### **Recommandation 4**

Mettre en œuvre la charte internationale des droits des enfants (droit à la non exclusion, droit à l'école, droit aux soins, etc.)

#### **Projet**

Sensibiliser les autorités locales à l'existence de la charte.

Préconiser un état des lieux dans chaque pays de la zone fait par un expert des droits des enfants

### **ORGANISATION ET PLANIFICATION DES SOINS POUR LES PERSONNES AYANT DES TROUBLES PSYCHIQUES**

#### **Recommandation 1**

Organiser et planifier les soins en tenant compte des préconisations de l'OMS :

- Développement des soins de santé primaire.
- Intégration de la psychiatrie dans la médecine en général
- Développement des services de proximité y compris les hospitalisations.
- En conséquence, récusation du modèle asilaire et suppression des grands hôpitaux psychiatriques

#### **Recommandation 2**

Mettre en place un plan commun de réhabilitation psychosociale (réinsertion et soins) qui promeuve les alternatives à l'hospitalisation et l'intégration des patients dans la communauté.

### **ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS : IMPACT ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, PARTICIPATION DES ONG**

#### **Recommandation 1**

Former à la santé mentale les intervenants du niveau primaire (médecins généralistes, infirmiers de districts, etc.)

#### **Projets**

Adaptation du MINI à la zone en fonction des résultats de l'enquête « *La santé mentale en population générale : images et réalités* »

Mettre en place des modules communs de formation à un outil de dépistage des troubles psychiatriques : le MINI déjà utilisé pour l'enquête.



### **Recommandation 2**

Former les personnels plus spécialisés (médecins, infirmiers, sage-femmes, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs, pharmaciens) en intégrant des modules de santé mentale dans les formations initiales et continues

#### **Projet**

Concevoir en commun et avec les relais universitaires existants, des modules de formation validante.

Développer les échanges sous forme de stages, dans des services de psychiatrie intégrés dans la communauté

### **Recommandation 3**

Favoriser la formation continue lors de séminaires d'échanges et de partage d'expériences concrètes au niveau régional.

#### **Projet**

Poursuivre les rencontres régionales sur la santé mentale à une périodicité annuelle.

## **RECHERCHE, EVALUATION DES PRATIQUES**

### **Recommandation 1**

Soutenir des projets de recherche pour une évaluation régulière ou spécifique en santé mentale.

#### **Projets**

Analyser d'un point de vue socio-anthropologique les itinéraires de recours aux soins en référence aux résultats de l'enquête « la santé mentale en population générale : images et réalités ».

Analyser les pratiques sociales concernant les psychotropes.

Préparer la méthodologie et envisager la faisabilité d'une étude socio-anthropologique épidémiologique des troubles psychiques de l'enfant et de leurs conséquences.



### III- MOYENS

En tenant compte des inégalités de moyens entre les pays de la région, il est important que l'organisation du réseau s'articule autour d'échanges et d'entraide.

Tous les adhérents du réseau signataires de la charte oeuvrent en commun pour la réalisation des objectifs et la recherche de moyens y afférant.

Le Centre collaborateur français O.M.S. pour la recherche et la formation en santé mentale, à partir de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion :

- Assurera le secrétariat du Réseau.
- Ouvrira un site Internet spécifique au réseau qui sera hébergé sur le site de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion.
- Assurera la diffusion de l'information et des recherches en cours.
- Travaillera en étroite collaboration avec les états de la zone, l'Organisation Mondiale de la Santé, le Ministère français des Affaires Etrangères, l'Université de l'Océan Indien et d'autres agences internationales ou organisations non gouvernementales.

Cette Charte est appelée à être signée par le plus grand nombre et à s'adapter aux évolutions du réseau.

**SIGNATAIRES :**